

Un permis pour former des internautes avertis

Juliette Dussaut

Crée le 29.10.2016 à 04h25

Vallée-des-Colons. Les élèves de CM2 de l'école Emily-Panné participaient cette année à l'expérimentation d'un permis internet, voué à se développer dans les classes. Ils ont reçu leurs diplômes ce jeudi.



Ecole Emily-Panné, le jeudi 27 octobre. La totalité des élèves de CM2 ont réussi leur permis Internet, qu'ils ont reçu des mains de représentants de la police nationale, mais aussi de représentants de la province ou du gouvernement. Photo J.D.

Faire des écoliers des usagers d'Internet vigilants. C'est l'objectif poursuivi par la mise en place de ce permis internet. Cette année, sept classes ont participé à la première expérimentation de ce programme de prévention et leurs élèves viennent de se voir remettre les diplômes obtenus. Une mise en pratique permise par un partenariat entre la Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (Denc) et la police nationale.

Prévenir le danger

« Notre rôle, c'est de protéger la population. En aidant les plus jeunes à surfer sur internet, c'est ce qu'on fait », explique Thierry Bourat, référent Education nationale de la police. Car c'est la police nationale, dans le cadre de ces actions d'éducation, qui a fourni le kit clé en main aux classes concernées. A l'intérieur, un support pédagogique sous forme de DVD, une affiche à accrocher en classe, 30 codes de bonne conduite, 30 fiches d'examens et 30 permis.

Sollicités pour participer à ce test, une poignée d'établissements ont reçu cette mallette, parmi lesquelles les écoles Isidore-Noell, Gustave-Mouchet, Eloi-Franc ou Emily-Panné. Le directeur de cette dernière, Stéphane Boussemart, explique : « On a sauté sur l'occasion. Il faut sensibiliser au bien-fondé d'internet mais aussi à ses dangers. » Une conviction renforcée par le statut de cet établissement, qui fait partie des écoles numériques.

« Nous, ça fait cinq ans qu'on sensibilise nos élèves, année après année. Mais l'idée est de leur faire prendre du recul », indique le directeur.

Pour ce faire, les écoliers ont assisté à neuf séances, dispensées en classe par leur directeur. Quiz, vidéos et scénarios fictifs à l'appui, les enfants ont été informés de différentes précautions à prendre. Une pédagogie qui use notamment d'une analogie avec la rue, où « on ne parle pas à n'importe qui » et où « on ne donne pas sa photo à n'importe qui ». Des conseils pratiques pour choisir un pseudo ou une adresse mail sûre ont aussi été prodigués.

Avec 100 % de réussite au test final, le directeur estime : « Le message est passé ». Avant de rappeler aux élèves : « La charte qu'on a établi ensemble, c'est pas seulement pour l'école. C'est pour la maison, aussi, c'est pour la vie. »

Une précision importante car, à la maison, les enfants concernés ne se privent pas d'Internet. Comme Delphine, qui raconte : « Je l'utilise beaucoup pour regarder des vidéos, par exemple, ou faire des recherches

Et avant, je ne savais pas vraiment ce à quoi il fallait faire attention. »

Ryan déclare aussi avoir appris beaucoup de choses : « Je ne savais pas qu'il y avait énormément de gens malintentionnés. » Toanui, au contraire, indique : « Ma mère me demande de faire attention à ce que je regarde. D'ailleurs, je dois toujours lui dire avant ce que je vais faire. » Loïc estime également qu'il a déjà été alerté sur le sujet : « J'ai appris des choses mais je savais qu'il y avait des dangers. Mes parents m'avaient montré des messages qu'il ne fallait pas ouvrir, par exemple. »

A développer

« Même s'ils ont compris, on ne peut pas savoir comment ils peuvent réagir, seuls, derrière un écran », déclare Stéphane Boussemart. Raison pour laquelle les parents d'élèves sont également associés au processus, par le biais d'un livret qui leur est remis. Un pan à développer, selon le directeur : « J'aimerais construire quelque chose de plus local, de plus adapté. Là, c'est très informatif. »

Car cette expérimentation sera prochainement suivie d'une réunion avec certains participants. « C'était un début, on a voulu tester le dispositif. On va maintenant discuter de certains

aspects à adapter », affirme en effet Christophe Delessert, conseiller pédagogique en instruction sociale et civique et culture humaniste à la Denc. Le dispositif devrait ensuite être étendu à une vingtaine de classes, dès la prochaine rentrée. Avec l'objectif, à terme, annonce Christophe Delessert, « que tous les élèves du territoire puissent avoir cette information ».

7

classes

de cours moyen de différentes écoles nouméennes ont participé à ce premier test.

Repères

Programme national

Lancé en décembre 2013, le permis internet est un programme de prévention destiné aux neuf - onze ans et financé par l'assureur Axa. 650 000 enfants y sont formés chaque année en France, avec des mises en garde aussi bien contre les images choquantes que le cyber-harcèlement, les addictions, les arnaques ou encore la fiabilité de l'information.

Permis cycliste

En Nouvelle-Calédonie, ce n'est pas le seul programme de sensibilisation mené grâce à un partenariat entre le monde éducatif et la police nationale. Le permis piéton est largement mis en œuvre dans les écoles. Et, l'année prochaine, un permis cycliste appelé « Ensemble à vélo » devrait être mis en pratique dans certaines classes.